

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2021**

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose à l'Assemblée que M. Alain MALHERBE-GUICHARD a présenté sa démission de son mandat de conseiller municipal le 11 Octobre 2021.

Il indique qu'en application de l'article L.270 du code électoral, « *les deux candidats venant sur une liste immédiatement après le dernier élu sont appelés à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* ».

Il précise que les conseillers municipaux suivants le dernier élu de la liste « *NOUVEL ELAN POUR BRETTE-LES-PINS* » déposée en Préfecture sont M. Guillaume GARENNE puis Mme Anne-Laure CORREIA.

Ces personnes sont informées et, en cas de refus de leur part, elles devront produire un courrier de démission du Conseil Municipal qui continuera alors à fonctionner avec 18 membres.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

1. APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. TARIFS PUBLICS LOCAUX 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de fixer les tarifs publics locaux 2022 avec effet au **01/01/2022**. En concertation avec les Adjoints, il propose une augmentation de 2% des tarifs qui n'ont pas été modifiés au moins depuis 2017. Ce principe d'augmentation, aligné sur l'inflation, permettra dans le futur d'augmenter les tarifs communaux régulièrement sans être obligé, à un moment donné, d'effectuer un rattrapage conséquent. Les élus prennent connaissance du tableau récapitulatif de l'évolution des tarifs depuis 2017 et après en avoir délibéré, décident :

• Concessions du cimetière :

Types concessions	TARIFS
<i>TRENTENAIRE</i>	204 €
<i>CINQUANTENAIRE</i>	306 €
<i>CAVURNE</i>	561€
Terrain trentenaire	122 €
Cavurne	255 €
Frais d'installation	184 €
<i>COLUMBARIUM</i>	
Case	
Durée 30 ans, dépôt de 2 urnes maximum (gravure à la charge de la famille)	612 €
<i>PLAQUE DU SOUVENIR</i>	
Fourniture et pose	
Format 10cm x 15 cm en granit noir*	122 €
Durée 30 ans	

* Gravée avec NOM Prénom Année naissance et année de décès du défunt

Les 2/3 du prix du terrain seront perçus par la commune et 1/3 sera encaissé par le CCAS.

Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Garderie et restaurant scolaire :**

Activités	Inscriptions avant le 15/08	Inscriptions après le 15/08
<i>Garderie du matin</i>		
7h30-8h30	2,04 €	3,06 €
8h-8h30	1,02 €	1,53 €
<i>Garderie du soir (goûter compris)</i>		
16h30-18h30	2,55 €	3,06 €
<i>Restaurant Scolaire</i>		
Repas régulier	3,67 €	4,18 €
Repas occasionnel	4,49 €	5,00 €
Repas adultes	5,81 €	-
Repas PAI	1,02 €	-

Précisions importantes : Les dossiers d'inscription périscolaire devront être remis aux parents d'élèves pour le 1^{er} juin et déposés en Mairie complets aux horaires réservés. Tout dossier incomplet et redéposé après le 15 août sera considéré comme non recevable et les tarifs seront majorés.

Le complément de dossier interviendra sur une durée d'un mois à partir de la rentrée scolaire 2022. Les tarifs majorés seront reconduits de mois en mois jusqu'à ce que le dossier soit complet. Pour les dépôts des réponses trouvés dans la boîte aux lettres le 16 août au matin, il faudra prendre en compte la date avant le 15 août. Pour les dossiers déposés au secrétariat, il faudra prendre en compte la date après le 15 août.

Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Location de la salle polyvalente – Tarifs aux particuliers :**

		COMMUNE		CDC	Hors CDC
		<i>Particulier</i>	<i>Professionnel</i>	<i>Particulier</i>	<i>Particulier</i>
SCENE : 80 personnes	<i>SCENE</i>	<i>Chauffage et électricité inclus, sans vaisselle : caution salle 300 € - caution vaisselle 150 € - caution sonorisation 400 €</i>			
	Vin d'honneur (- de 6 h)	91,80 €	142,80 €	112,20 €	142,80 €
	1 journée (8 h à 6h)	153 €	219,30 €	178,50 €	219,30 €
	2 jours	224,40 €	326,40 €	265,20 €	326,40 €
	Grand week-end (2 à 3 jours selon jours fériés)	306 €	408 €	357 €	408 €

Tarifs adoptés à l'unanimité.

		COMMUNE		CDC	Hors CDC
		<i>Particulier</i>	<i>Professionnel</i>	<i>Particulier</i>	<i>Particulier</i>
GRANDE SALLE : 450 personnes	GRANDE SALLE	<i>Sans chauffage, électricité et vaisselle : caution salle 500 € - caution vaisselle 150 € - caution sonorisation 400 €</i>			
	Vin d'honneur (- de 6 h)	193,80 €		306 €	408 €
	1 journée (8 h à 6h)	295,80 €	754,80 €	459 €	632,40 €
	2 jours	428,40 €	1 224 €	714 €	938,40 €
	Grand week-end (2 à 3 jours selon jours fériés)	510 €	1 530 €	816 €	1 224 €

Location de vaisselle : 0,78 € couvert complet et 0,31 € couvert simplifié
 Consommables grande salle : selon tarif en vigueur au moment de la facturation
 Remboursement des dégâts : selon estimation et devis
Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Location de la salle polyvalente – Tarifs aux associations communales :**

GRANDE SALLE (450 personnes)	TARIFS
Une manifestation dans l'année (hors loto et consommables) Vaisselle incluse	Gratuit
LOTO	
1er loto	408 €
2ème loto si non utilisation pour la 1ère manifestation	gratuit
2ème loto et lotos suivants	408 €
loto ou manifestation lycée	gratuit + consommables au réel
FORFAIT CONSOMMABLES	
Eté	61,20 €
Hiver	122,40 €
REPAS DANSANT	
Avec entrée payante	255€ + forfait consommables
MANIFESTATION CULTURELLE	
Manifestation culturelle ou sans droits d'entrée	Gratuit + forfait consommables
BAL	
Bal et manifestation non culturelle	153 € + forfait consommables
CAUTION	
Caution pour utilisation de la sono	400 €
GRATUITÉ	
Activités de l'association "Amicale des Parents d'Elèves" sauf pour les soirées	gratuit + forfait consommables
Association Génération Mouvement	
1ère manifestation	gratuite
Utilisation de la grande salle	71,40 € + forfait consommables
Utilisation de la scène	65,28 €
Assemblée Générale	gratuite

Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Location salle des glycines :**

SALLE DES GLYCINES Chauffage, électricité et vaisselle inclus	TARIFS
CAUTION	
Caution	300 €
Particulier	
Vin d'honneur (- de 6h)	71,40 €
1 journée (8h à 6h)	153 €
2 jours	204 €
Grand week-end (de 2 à 3 jours selon jours fériés)	255 €
CDC particulier	
Vin d'honneur (- de 6h)	102 €
1 journée (8h à 6h)	204 €
2 jours	280,50 €
Grand week-end (de 2 à 3 jours selon jours fériés)	306 €
Hors CDC particulier	
Vin d'honneur (- de 6h)	132,60 €
1 journée (8h à 6h)	265,20 €
2 jours	367,20 €
Grand week-end (de 2 à 3 jours selon jours fériés)	408 €
SEPULTURE	
Selon les disponibilités de la salle	Gratuit pour les habitants de la commune

Dégâts occasionnés dans la salle : selon estimation et devis

Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Bibliothèque :**

Les abonnements sont valables sur les bibliothèques de Brette-les-Pins et Saint-Mars-d'Outillé.

Les habitants de Brette-les-Pins doivent effectuer leur abonnement et leur renouvellement d'adhésion uniquement à la bibliothèque de Brette-les-Pins.

En raison du fonctionnement de ce service en réseau, les tarifs de l'année précédente sont maintenus, à savoir :

- 5 € pour un abonnement individuel.
- 12 € pour un abonnement familial (3 personnes et plus).

Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Tarifs assainissement :**

	TARIFS
Abonnement	51 €
Consommation :	
De 0 à 100 m ³	1,53 €
Supérieure à 100 m ³	1,33 €
Nettoyage des bacs dégraisseurs (forfait annuel)	285,60 €

Tarifs adoptés à l'unanimité.

• **Participation Assainissement Collectif (PAC) :**

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux montants de la Participation à l'Assainissement Collectif afin que ces derniers puissent correspondre à tous les cas de figures d'installation sur la commune. Le tarif unique pratiqué jusqu'à présent entraînait des inégalités et des difficultés dans le calcul du montant dû, selon les cas. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les nouveaux tarifs suivants :

Tarif 1	1500 euros	Droit d'utilisation du réseau et travaux effectués par un tiers privé
Tarif 2	2500 euros	Tarif 1 + travaux de raccordement effectués par la commune jusqu'à 10 mètres linéaires inclus
Tarif 3	2500 euros	Tarif 2 + facturation de 100 euros à partir du 11 ^{ème} mètre linéaire

Tarifs adoptés à l'unanimité.

3. CHARTE DE TELETRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que la « *Charte de télétravail* » a été débattue au cours de la séance précédente. Après le délai de relecture fixé ainsi que la prise en compte des observations des membres du Conseil Municipal, sur avis favorable des membres du Comité Technique dans leur séance du 04 Octobre 2021, le Conseil Municipal décide la mise en place du télétravail selon les termes de la charte.

Adopté par 2 voix CONTRE, 3 Abstentions, et 13 voix POUR.

4. PACTE DE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début du mandat, les élus communautaires ont collectivement souhaité qu'un « *Pacte de gouvernance* » soit construit et adopté. Ce pacte fixe l'ensemble des processus de prise de décision : le rôle des commissions, le vote par le Conseil Communautaire, la Présidence, les Vice-présidences, la participation des citoyens...

Ce pacte de gouvernance sera adopté par le Conseil Communautaire. Chaque Conseil Municipal des communes membres devra ensuite délibérer pour le valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la mise en place d'un pacte de gouvernance communautaire.

Adopté à l'unanimité.

5. FORET COMMUNALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER : ASSIETTE DE COUPE DE BOIS EXERCICE 2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes de bois réglementaires programmées pour 2022 dans les parcelles relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2022 des coupes programmées et désignées dans le tableau ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt communale de Brette-les-Pins	3.B	2.95	Jardinage	Vente

- choisit leur destination et décide de la vente à la diligence de l'ONF par appel d'offres ou de gré à gré si des opportunités se présentent (en fonction des propositions reçues ; le Conseil municipal se prononcera ultérieurement sur le mode de mise en marché des bois) ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

Adopté à l'unanimité.

6. AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le cabinet C2V, maître d'œuvre pour les travaux d'extension du restaurant scolaire, présente un avenant au marché initial. Celui-ci est lié à la mise en adéquation du programme de travaux avec les besoins des utilisateurs et, en conséquence, à l'augmentation de la surface globale du projet de 60 m² à 90 m² ainsi que la réalisation d'une cour en enrobé et d'espaces verts au nord de l'extension.

Le montant de l'avenant n°1 est fixé à 8.750,00 € HT soit 10.500 € TTC, ce qui porte le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 23.105 € HT soit 27.750 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte l'avenant n°1 de 8.750 € HT soit 10.500 € TTC soit une modification du marché initial validé à 23.105 € HT et 27.750 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Décisions du Maire

En matière financière :

Monsieur BONNIN, Maire-Adjoint en charge des affaires financières, rend compte de l'écriture comptable passée par DM1 de l'assainissement afin de régler les factures liées aux travaux de réhabilitation de l'assainissement.

En matière d'urbanisme

Le Conseil Municipal a pris connaissance des déclarations d'intention d'aliéner du troisième trimestre 2021.

7.2. Points divers

🌀 *Information Sud Est Manceau*

Mme Laurence HUBERT fait part de sa démission en tant que directrice de l'école de musique communautaire.

Madame Stéphanie CHAUCHET, chef de projet du programme des « *Petites villes de demain* » est chargée de développer un programme lié à l'opération de revitalisation du Territoire. Ce projet va s'intégrer dans une réflexion globale pour développer une réelle offre touristique sur le territoire communautaire.

Le Pays du Mans est porteur d'un projet de plateforme de Plan de Rénovation de Transition Énergétique (PRTE) qui met en relation les usagers et les différents acteurs de la rénovation énergétique.

Le projet de la piscine communale vers un projet intercommunal continue d'évoluer. A ce jour, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'engagement ferme et définitif du Sud Est Manceau en raison de l'état sensible des finances.

🌀 *Convention Ouest France – Mouv N'Go*

Le journal « Ouest France » effectue des tournées de livraison de journaux le matin tôt et souhaiterait utiliser les véhicules électriques Mouv'n Go via le prestataire Clem pour la livraison des journaux. Il s'agit d'une démarche sociale car les porteurs de journaux n'auraient plus à avancer le coût du carburant lors de leur distribution. Toutefois, des réglages techniques sont en cours d'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce projet avec la mise en place d'une convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents en lien à cette opération

Adopté à l'unanimité.

🌀 *Subvention communale exceptionnelle*

L'association locale « *Brette Animation* » organise un grand concours de pièces artistiques en chocolat en partenariat avec le lycée Hélène Boucher et le Centre de Formation des Apprentis, le samedi 04 décembre 2021 lors du marché de Noël et sollicite à cet effet une participation de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 150€ à l'association « *Brette Animation* » et dit que cette somme sera prélevée sur le compte 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2021.

Adopté à l'unanimité.

🌀 *Compte rendu de la réunion organisée avec la société Sécurité Protection Intervention (SPI)*

Monsieur le Maire évoque sa rencontre avec la société Sécurité Protection Intervention (SPI), en présence des Maire-Adjointes, suite aux dégradations commises au cours de l'été.

Deux solutions pourraient être envisagées :

- placer des caméras à des endroits stratégiques ;
- effectuer des rondes en privilégiant une action de prévention.

Des devis sont en cours.

🌀 *Menu du 11/11 2021 + participants*

Monsieur le Maire communique le menu choisi pour le repas des Anciens et signale qu'il assistera à la cérémonie suivie du repas accompagnée de Mme Berthe. Il invite d'autres participants à se joindre à eux. Le menu est disponible en Mairie.

☞ **Proposition de visite par Sarthe Habitat à Parigné L'Evêque en lien avec le projet d'habitat sénior (RSS)**

Les membres du Conseil Municipal acceptent de participer à une visite organisée par Madame OEAU à Parigné L'Evêque sur une résidence Séniors en lien avec la réflexion engagée autour de l'urbanisation de l'allée des tilleuls.

☞ **Projet Charlène Karsenti**

Une adhésion favorable des enseignants de l'école *Chantefables* au projet de Charlène KARSENTI a été actée. Deux classes participeraient à l'atelier *foot à l'école*, et 8 classes au projet autour des Jeux Olympiques. Une sollicitation est en cours auprès de l'école de Challes. Mme KARSENTI prépare des devis.

☞ **Frais de chauffage à l'Eglise**

Une étude est en cours avec l'Evêché pour la prise en charge des combustibles de l'Eglise.

8. DECISION MODIFICATIVE N°5 COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il doit régler la facture de 153,71€ relative à la taxe de l'acte d'acquisition constituant le titre de propriété relatif à la vente par la commune de parcelles sur l'*allée des Vignes*, vente actée par délibération du Conseil Municipal en date du 22 Février 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'écriture comptable suivante :

Section d'investissement :

- c/020 Dépenses imprévues	:	- 155€
- Opération 103 article/2111 parcelle <i>allée des Vignes</i>	:	+ 155€

Adopté à l'unanimité.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Le lampadaire de la rue des Pins ne fonctionne toujours pas.
- Les cars de transport scolaire *ALEOP* circulent dans la rue des Pins pour rejoindre la route de Teloché et dégradent la route. Ce dysfonctionnement sera signalé à la Région, au service des transports scolaires.
- Serait-il possible d'ajouter des panneaux de rappel de la limitation de vitesse à 50km/h rue du *Coudereau* et des *Chenais* environ vers le milieu de chaque rue ?
- La visite de Mme Pascale FONTENEL, députée, est annulée et reportée au 17 décembre 2021.
- Problème d'éclairage signalé rue des Cèpes.
- Problème de chiens errants qui laissent des déjections. Des courriers seront adressés aux propriétaires des animaux.
- Bruit de voisinage : des courriers accompagnés de la réglementation seront adressés aux personnes concernées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.

La Maire-Adjointe, secrétaire de séance,

Véronique CORMIER

Le Maire,

Stéphane FOUCHARD